

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du MARDI 30 Avril 1793, l'an 2^e. de la République.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Mai prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

AUTRICHE.

De Vienne, le 6 avril.

C'EST par anticipation que plusieurs gazettes de l'Empire ont dit que l'archiduc Charles avoit été décoré du grand cordon de l'ordre militaire de Marie-Thérèse : l'empereur n'a fait connaître cette promotion qu'en dernier lieu ; & c'est M. le comte de Meerfeld, élevé au grade de lieutenant-colonel, qui a été chargé de porter au maréchal-prince de Cobourg le grand cordon, pour le remettre à l'archiduc au nom de S. M. I. Ce monarque a voulu témoigner en même tems sa parfaite satisfaction à toutes les troupes qui ont été employées à délivrer ses plus belles provinces, en leur faisant donner un mois de gages en forme de gratification. Les succès de l'armée aux Pays-Bas ont produit une sorte d'enthousiasme dont on a vu peu d'exemples ici ; & en conséquence les recrutemens se font avec la plus grande promptitude : le corps des Chasseurs est à-peu-près complet.

Dimanche dernier, M. le comte de Cobenzl a prêté le serment d'usage entre les mains de l'empereur, en sa qualité de chancelier de la Lombardie autrichienne, ainsi que M. le baron de Taugut, comme directeur-général des affaires étrangères.

Le conseil de guerre vient d'envoyer l'ordre à une partie de la grosse artillerie de siège, qui traverse actuellement la Bavière, de continuer la route vers les Pays-Bas ; on assure qu'en même tems on fait les dispositions nécessaires pour envoyer à l'armée du Rhin un autre train de gros canons.

M. de Fischer, adjudant du feld-maréchal prince de Cobourg, qui arriva en cette capitale le 4 après-midi, n'y est venu que pour des objets relatifs au plan de la campagne. Il est certain que la grande armée des Pays-Bas sera encore augmentée de plusieurs bataillons & de quelques escadrons de nos braves hussards.

M. le chevalier Huerta, qui a été plusieurs années à Vienne en qualité de secrétaire de l'ambassade d'Espagne, vient de partir avec son épouse pour Gènes, ayant eu ordre de se rendre à Madrid, où l'on croit qu'il ira occuper un poste proportionné à ses mérites.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 15 avril.

Il étoit question depuis quelque tems du parti que prendroit la Saxe, de suspendre le remboursement de ses em-

prunts, pour subvenir aux frais de la guerre d'empire sans surcharger le peuple de nouveaux impôts. Le crédit de la Saxe, garanti par une des administrations les plus sages de l'Europe, est suffisamment établi, pour que les créanciers, bien loin de se plaindre du remboursement suspendu, ne soient très-satisfaits de conserver leurs capitaux, bien placés comme ils sont. L'attente où l'on étoit vient de se réaliser. L'électeur ayant exposé aux états de l'électorat que, pour l'entretien de son contingent dans la guerre d'Empire, il auroit besoin de 800 mille écus par an, à compter du 1^{er} janvier 1793, les états ont déclaré, « qu'afin d'y subvenir il seroit suris, ainsi qu'il avoit été fait en 1778, lors de la guerre de Bavière, au remboursement des capitaux de la Steuër, ce qui seroit une somme de 387 mille 500 écus pour l'année courante, & de 591 mille 800 pour les suivantes ; lesquelles sommes resteroient à la disposition de l'électeur, qui pourvoiroit de ses propres fonds au reste ». Si d'ailleurs les circonstances exigeoient, qu'outre le contingent d'Empire, toute l'armée saxonne fût mise sur pied pour la défense du pays, les états ont autorisé l'électeur à un emprunt de 2 millions sur le crédit du pays ; offre néanmoins, dont l'électeur a déclaré ne vouloir profiter que dans la dernière nécessité. L'ordre équestre, de son côté, a offert une somme de 100 mille écus, jusqu'à la prochaine tenue de la diète, c'est-à-dire durant six ans, pour être employée au soulagement des impositions à supporter par les autres ordres de citoyens.

De Francfort, le 21 avril.

(Extrait du Courier de Strasbourg).

Hier, après-midi, nous fûmes surpris par l'apparition imprévue du fameux Dumouriez, qui arriva ici avec quelques officiers. Tout le monde s'empessa de voir cet homme qui a joué tant de rôles divers, & qui a fini par le plus méprisable de tous. Il a continué son voyage par Stoutgard pour se rendre en Suisse.

Les princes françois viennent d'inviter les émigrés à rejoindre au plutôt leur armée commandée par le prince Condé. Les choses ont bien changé, à cet égard, de ce qu'elles étoient il y a six semaines.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 17 avril.

Le peu de tems qu'ont duré les conférences d'Anvers, annonce assez que les résolutions y étoient à-peu-près con-

certées d'avance, & qu'il ne s'y est manifesté aucune opposition de sentimens. L'invasion du territoire françois y a été résolue certainement à l'unanimité. Le bruit répandu que cette invasion n'étoit point dans les vues de l'Angleterre, n'est qu'un jeu. Il peut entrer dans les vues du cabinet britannique, pour ménager tous les esprits en Angleterre, de faire croire que c'est à regret qu'il consent à cette invasion; mais la France n'a certainement point d'ennemi plus acharné & plus formidable que cette puissance. Il est bien certain qu'elle est résolue à employer un système modérateur dans les affaires de France, mais seulement lorsque le système républicain aura été renversé. Elle est peu disposée à servir toutes les prétentions des frères du ci-devant roi, & en général, ils n'ont, jusqu'à présent, trouvé de faveur qu'après de l'impératrice de Russie. Les autres puissances ne font, en ce moment-ci, aux François qu'une guerre de ressentiment; l'Angleterre leur fait une guerre de principes. M. Pitt l'a souvent déclaré dans le parlement, & lorsque de tels aveux lui échappent, on peut les regarder comme précieux.

Le roi de Prusse & le stadhouder suivront en tout les déterminations de l'Angleterre. Le consentement du premier est acheté d'avance par le caissier de Thorn & de Dantzick, objet principal de son ambition. Il est d'ailleurs personnellement intéressé à cette guerre, par le souvenir des affronts de la première campagne.

Le stadhouder, de son côté, ne peut avoir une domination paisible & assurée dans la Hollande, que lorsque les principes démocratiques de la France auront plié.

Quant à l'Autriche, les préparatifs énormes qu'elle a faits pour cette guerre, & qui ont dû beaucoup coûter à sa févère économie, font un garant certain qu'elle ne l'abandonnera pas sans en cueillir les fruits; mais cette puissance emploiera, plus que toute autre, les formes modérées. Il est si naturel de joindre des idées d'ambition à une guerre entreprise par l'Autriche! Tous les états d'Allemagne ont tellement à s'alarmer de cette ambition, qu'il faut renouveler sans cesse pour eux des protestations de dévouement, d'amour de la paix, &c. Il est difficile de décider si ces vues ambitieuses existent réellement dans les plans de cette puissance; mais si le roi de Prusse s'est mis paisiblement en possession de Thorn & de Dantzick, il y a quelque apparence que l'Autriche aspire aussi à certains dédommagemens.

Enfin, un autre signe de l'intention formelle de poursuivre la guerre contre la France avec opiniâtreté, c'est le choix du baron de Thugut pour ministre des affaires étrangères. Cet homme d'état passe pour avoir des plans très-profonds pour la gloire & les succès de la maison d'Autriche: cependant tous les plans seront nécessairement subordonnés aux vues de l'Angleterre, seule puissance qui, n'étant pas continentale, peut servir de modérateur aux vues & aux projets des alliés.

Les cours du Nord ne peuvent jouer qu'un rôle subordonné dans cette ligue. L'Espagne peut chercher à traverser les vues de l'Angleterre, parce qu'elle redoute naturellement son influence; elle donnera d'ailleurs aux princes françois toutes les preuves d'intérêt que le sang exige. Elle paroît déterminée à agir d'une manière très-offensive. Elle doit avoir, & peut-être elle a dans ce moment une flotte de 12 vaisseaux de ligne sur la Méditerranée. On croit qu'elle agira séparément de la flotte angloise dans cette mer.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE L'ISLE DE CORSE.

De Bastia, le 9 avril.

Les commissaires de la convention nationale envoyés en

Corse, sont arrivés dans cette île; leur séjour calmera peut-être la fermentation que des mal-intentionnés cherchent à exciter. Déjà leur départ paroît être d'un heureux augure.

La commission débarquée à Saint-Florent se rendit le 6 avril en cette ville. Les communautés de Patrimonio & Barbagio, qui se trouverent à portée de la route, vinrent au-devant d'elle, la saluerent à la manière corse par une décharge de mousqueterie. Le citoyen Lacombe-Saint-Michel leur dit en fort bon italien qu'ils venoient fraterniser avec eux. Ils répondirent: *Vive la liberté! vive la république françoise!* A une demi-lieue de la ville de Bastia, le district, la municipalité & autres corps constitués, une députation de la société populaire, vinrent les recevoir. La garnison étoit sous les armes. Le drapeau de la liberté, accompagné d'une musique brillante, précédoit le cortège qui conduisit au bruit du canon les commissaires jusqu'à leur logement. Avant d'y entrer, l'un d'eux, Lacombe-Saint-Michel, annonça au peuple, au nom de la commission, qu'elle venoit avec confiance dans son sein lui apporter des paroles de paix & de fraternité; il lui dit que leur porte seroit ouverte à tous les citoyens, que ce ne seroit jamais en vain que l'opprimé leur demanderoit justice.

Le citoyen Salicetti y fut reçu comme un citoyen qui a bien mérité de son pays, & qui, dans la carrière administrative, a montré une justice & une impartialité remarquables. Le citoyen Delcher parla avec la facilité dont il a donné des preuves à l'assemblée législative, & avec cette franchise qui persuade. Le citoyen Lacombe-Saint-Michel monta à la tribune; après avoir montré aux citoyens leurs devoirs, il parla sur l'esprit de parti, il somma tous les François d'en faire le sacrifice à la patrie; il parla avec cet enthousiasme de l'amour du bien, avec cette éloquence de sentiment qui porte à l'âme; il électrisa l'assemblée: on y jura solennellement, & par un mouvement spontané, de défendre la liberté contre tous les tyrans, ou de cesser d'être.

Il semble que des intrigans préparent des obstacles au bien que veulent faire les commissaires; mais il paroît aussi que leur fermeté déconcerte les meneurs subalternes, autant que leur accès facile encourage les gens de bien, opprimés jusqu'à présent.

L'on a vu le même jour 7 les différens partis prêts d'en venir aux mains, tant la commotion étoit violente. Il y auroit eu du sang répandu; mais la sagesse de la municipalité de Bastia, l'influence que lui donnent son impartialité & sa sollicitude pour la tranquillité publique, l'espérance d'obtenir justice des commissaires, calmerent les têtes les plus chaudes.

D É P A R T E M E N T D U N O R D.

De Maubeuge, le 25 avril.

L'ennemi est en possession du camp de Betigny. La garnison de Maubeuge paroît disposée à se bien défendre. Les avant-postes des Prussiens sont à environ mille pas des ouvrages de la ville, qui tire sans cesse sur les piquets ennemis, sans qu'ils y répondent. Cependant ils ont commencé à construire quelques retranchemens. Le prince de Hohenlohe est attendu; alors on cherchera à couper la communication entre Maubeuge & Valenciennes. Les ouvrages que nos troupes ont construits à Bavai font craindre qu'il se répande beaucoup de sang pour les emporter. La grosse réserve qui étoit à Quiévrain s'est avancée sur Valenciennes le 24.

De Lille, le 26 avril.

Rien de nouveau dans nos armées. L'ennemi ne fait aucun mouvement. Condé est toujours bloqué; mais les dispositions du siège de cette place languissent à tel point que l'on est

tenté de croire, ainsi que nous l'avons déjà dit, que le projet de Cobourg n'est qu'une ruse pour attirer de ce côté nos forces, pour nous attaquer dans la partie faible du théâtre de la guerre; mais la prévoyance du général Dampierre a su déconcerter les menés du général allemand, en les disposant de manière à ne pas redouter ses efforts, de quel côté qu'il se présente. Les camps de Cassel, de Saint-Omer, nos postes avancés du cordon, sont nombreux & bien fournis d'armes meurtrières & de munitions. Lille ne présente l'état de guerre que par l'appareil imposant de ses remparts; car parmi ses habitans, la sécurité, la paix, l'ordre & la bonne police y regnent comme en tems de paix. Cependant on nous mande de Bruxelles que Cobourg attend, pour commencer les grandes opérations, que toutes les troupes qui doivent attaquer la France à la fois, soient réunies, pour porter ce qu'il appelle le grand coup. Voici quelle est à-peu-près la disposition des différens corps d'armée de l'ennemi. L'armée principale, commandée par le feld-maréchal Cobourg, sera entièrement composée d'Autrichiens. Le général Clairfayt sera à la tête des Prussiens, joints à un corps d'Impériaux, tandis que le duc d'York aura sous ses ordres les troupes angloises, hollandaises & hanovriennes. Il paroît que le projet de ce dernier corps d'armée seroit d'attaquer Dunkerque par terre, tandis qu'une escadre angloise bloqueroit son port. Il y aura en outre une armée dans le Luxembourg.

De Paris, le 30 avril.

Suivant les dernières lettres de Florence, le grand duc de Toscane a abandonné ses principes de neutralité, qui avoient jusqu'à présent dirigé sa conduite à l'égard de la France: il a fait ordonner à M. Laflotte, ministre de la république, de sortir de ses états dans 24 heures.

Le conseil exécutif vient de destituer Kellermann; le général d'Oraison le remplace.

CONVENTION NATIONALE.

Extrait de la lettre du général Custine au président de la Convention nationale.

Saarbruck, le 22 avril.

Recevez de nouveau le serment que je fais de rester invariablement attaché à la cause de la liberté: ne laissez point ignorer au peuple les vœux que je fais pour qu'il cesse de se laisser égarer par les faux amis, par des agitateurs qui, pour réussir, flattent ses passions, les excitent par des vociférations véhémentes, & se couvrent d'un zèle hypocrite; il reconnoitra un jour les vrais amis de sa gloire, de son bonheur & de son indépendance; & j'ose le dire, ce ne sont que ceux qui veulent un ordre de choses durables & les loix sages qui peuvent l'assurer.

J'ai déjà bravé la mort pour sa défense; je la mépriserais quand il s'agira de l'éclairer sur ses intérêts. Je ne calculerai jamais les dangers que me fera courir ma franchise: je lui dirai toujours la vérité, & j'aurai l'estime de mes concitoyens, en faisant mon devoir. Ils ne trouveront en moi que leur ami, l'ennemi constant du désordre, de l'anarchie & de tous les scélérats qui le conseillent, à quelque rang que les ait placés une confiance usurpée.

Ce que j'ai écrit à la convention n'a été que le résultat de crainte pour la liberté de mon pays. La crise qui la menacé est passée: j'éprouve avec plaisir que les grandes mesures que j'avois proposées deviennent inutiles. La suite que j'ai mise dans les dispositions que j'ai ordonnées pour les deux armées, ne m'a laissé aucun instant pour faire part aux comités & au conseil, du plan de combinaison des opérations

que je médite. Il tendra à mettre en sûreté pour cet instant, contre une invasion, tous les départemens dont la garde m'est confiée, & assurer par la suite le succès de nos armes, quoi qu'en disent ceux qui prétendent que j'ai tout amoncelé à Mayence, pour donner des moyens à nos ennemis.

(Présidence du citoyen Lassource.)

Supplément à la séance du dimanche 28 avril.

Une lettre des administrateurs des Sables, datée du 18 de ce mois, annonce que le général Boulard marche sur Baillet pour en chasser les rebelles; dans les sept combats qu'il leur a livrés successivement, ils ont perdu 12 cents hommes & presque toute leur artillerie: ces brigands sont encore maîtres de la Mothe-Achard, qui n'est qu'à trois lieues des Sables.

Les commissaires de la convention dans les départemens de l'Orne & de la Manche, écrivent qu'ils ont fait mettre en état de réclusion les prêtres réfractaires; les seurs grises & plusieurs gens suspects: cette mesure est généralement approuvée par les citoyens: ils prient la convention de décider s'il ne seroit pas utile d'éloigner à 20 lieues des côtes les étrangers & tous les ci-devant nobles. — Renvoyé au comité de salut public.

On accorde une augmentation de paie aux aides-de-camp du général Santerre, commandant de la force armée de Paris.

Séance extraordinaire du soir, du dimanche 28 avril.

Un Turc, interprète des langues orientales, réclame le paiement de quatre mois de ses appointemens.

Un bataillon de la section des Droits de l'Homme défile dans la salle, & jure de maintenir l'unité & l'indivisibilité de la république: « Législateurs, disent ces citoyens, bannissez vos divisions; soyez fermes & inébranlables; répondez-nous enfin de vous-mêmes, & la patrie est sauvée ». On ordonne l'insertion au bulletin & la mention honorable de l'adresse du bataillon des Droits de l'Homme.

Les ouvriers employés à la fabrication des assignats déposent un don patriotique de 1340 livres pour les femmes & enfans des volontaires.

On accorde un secours provisoire de 150 livres à la veuve d'un volontaire du bataillon de Popincourt.

Deux officiers d'artillerie légère réclament contre la suppression de leur compagnie.

Les 800 soldats-citoyens, casernés à Saint-Victor, demandent à être promptement organisés en bataillons pour voler aux frontières.

Le citoyen Godart, procureur-syndic du département de la Marne, destitué par les commissaires de la convention, fait entendre ses moyens de justification: on ajourne son affaire au lendemain.

La ville de Rouen n'a plus de subsistances que pour dix jours; il n'y a pas dans les environs de cette ville un seul moulin en activité: cette commune demande, par l'organe d'un député extraordinaire, une avance d'un million, dont l'hypothèque ne peut être suspecte, puisque la commune de Rouen s'est portée adjudicataire pour 33 millions de biens nationaux: elle demande aussi des armes pour les défenseurs des côtes. — Renvoyé aux comités des finances & de la guerre.

Un citoyen de l'isle de la Liberté, ci-devant Saint-Pierre, près l'isle de Sardaigne, présente le procès-verbal de la séance dans laquelle les habitans de cette isle ont voté leur réunion à la France; ces nouveaux François demandent secours & appui, & jurent de ne jamais courber leurs têtes sous le joug du despotisme. — Renvoyé au comité colonial.

Un député extraordinaire du département du Gers demande qu'une force bien organisée & entretenue aux frais des riches, aille réprimer les contre-révolutionnaires; il exprime le desir qu'une bonne constitution, en assurant les propriétés des riches, assure aussi du pain aux indigens.

Dans une adresse du district des Andelys, sur les subsistances, on demande que, chaque année, il soit fait un recensement des grains, & qu'il soit défendu aux laboureurs de vendre ailleurs qu'aux marchés.

Séance levée à minuit.

Séance du lundi 29 avril.

Sur la motion d'un membre, on charge le comité de législation de présenter un mode pour le renouvellement du tribunal révolutionnaire, qui, aux termes du décret de son institution, doit être composé, au premier mai, de citoyens choisis par les départemens.

Buzot dit que les commissaires dans le département de l'Eure ont fait arrêter & traduire devant le tribunal révolutionnaire des citoyens très-pauvres, dont les parens ont été obligés de vendre leurs effets pour venir à Paris invoquer, en faveur des détenus, les principes de la justice & de l'humanité: une pauvre femme, entr'autres, a vendu son grabat pour faire le voyage de Paris. Buzot demande qu'à l'avenir les citoyens des départemens qui seront mis en arrestation, soient jugés par le tribunal de leur département, & que les jurés du tribunal révolutionnaire soient promptement renouvelés: il demande aussi que le comité de législation s'explique sur l'application de la peine décernée contre ceux qui proposent le rétablissement de la royauté, & il observe que lui-même ayant sollicité cette peine, il n'a pas entendu la faire tomber sur ceux qui, dans le délire de la conversation ou dans l'ivresse, le permettent des propos indiscrets.

Duroy, l'un des commissaires de la convention à Evreux, représente qu'en arrivant dans cette ville on leur avoit désigné des malveillans qui, pour empêcher le recrutement, tâchoient d'exciter des troubles, & qu'ils avoient cru indispensable de faire arrêter & traduire ces hommes devant le tribunal révolutionnaire.

Thuriot demande que le tribunal révolutionnaire soit provisoirement conservé jusqu'au premier juin prochain, & que le comité de législation fût chargé de présenter un mode pour le renouvellement de ce tribunal à cette époque. — Buzot veut parler: de grands murmures s'élèvent: Buzot insiste; le tumulte s'accroît: Legendre adresse à Buzot des interpellations énergiques: le président se couvre; le calme renaît. Les propositions de Thuriot sont décrétées.

Marat monte à la tribune; on réclame l'ordre du jour pour la discussion du projet d'acte constitutionnel: Marat déclare qu'il ne cédera qu'à un décret: le président consulte l'assemblée, qui accorde la priorité à l'ordre du jour. On décrète que Marat sera entendu demain matin à onze heures.

La commission des six, chargée de faire l'analyse des plans de constitution envoyés des divers départemens, présente, par l'organe de Lanjuinais, la suite de cette analyse.

Le citoyen Mainviél aîné, détenu dans les prisons de l'Abbaye avec son frere & le citoyen Lescoffier, réclame contre cette détention ordonnée par le comité de sûreté générale, & qui paroît, dit-il, n'avoir pour cause qu'une conversation

très-animée avec Duprat l'aîné, frere du député: Mainviél invoque sa qualité de représentant de la nation, comme premier suppléant du département des Bouches-du-Rhône & successeur de Rebecqui; il demande aussi l'élargissement de son frere & de Lescoffier, envoyés près de la convention pour lui annoncer la levée d'un troisième bataillon de volontaires dans le district de Vauluse.

Bazire représente que Mainviél, n'étant encore que suppléant, puisque le comité de division n'a pas fait un rapport sur la validité de ses pouvoirs, a pu être atteint par le mandat du comité de sûreté; que Mainviél est inculpé, dans un procès-verbal de commissaire de police, de s'être rendu, avec son frere & Lescoffier, dans le domicile de Duprat l'aîné, tous les trois armés de sabres, & d'avoir menacé ce citoyen, dont le patriotisme leur faisoit ombrage. Bazire ajoute qu'il existe un complot pour affaiblir les patriotes, & qu'il est de notoriété publique que, ces jours derniers, un malheureux, conduit à l'échafaud, a dévoilé ce complot.

Guadet combat les principes de Bazire sur la représentation nationale; il dit que le droit de représentation ne dérive pas d'un rapport d'un comité, mais qu'il émane uniquement des suffrages des électeurs, constatés par le procès-verbal d'élection. Dans une digression sur l'existence du complot contre les patriotes, Guadet prétend que la postérité s'étonnera de ce que les honneurs de l'apothéose ont été décernés à Lazouski, qu'il accuse d'avoir été le conducteur de ceux qui ont dévasté l'imprimerie de Gorsas, & l'un des chefs de la conspiration du 10 au 11 mars.

Legendre dit que les trois citoyens détenus à l'Abbaye, sont intimement liés avec Duprat le jeune, membre de la convention, auquel Duprat l'aîné vient d'adresser une lettre énergique, pour lui demander de quelle maniere il a payé ses dettes, depuis qu'il a voté l'appel au peuple dans le jugement de Louis Capet. Legendre rappelle au souvenir de l'assemblée la fin tragique de le Pelletier, l'attentat commis sur Léonard Bourdon, & la mort récente du patriote Lazouski, que plusieurs croient avoir été l'effet du poison; il s'écrie que le peuple saura bientôt connoître ses vrais amis, & que le fourneau s'apprête où rougira le fer qui doit marquer au front les traitres & les conspirateurs: « Je fais la motion expresse, ajoute l'opinant, que le corps du premier patriote assassiné soit porté dans les places publiques comme le fut le corps de Lucrece, & que l'on dise au peuple: Voilà l'ouvrage de tes ennemis ». — Vifs applaudissemens.

La discussion est interrompue: une compagnie de volontaires de la section du Mail, partant pour aller réduire les rebelles de la Vendée, prête serment, & défile couverts d'acclamations.

Les officiers municipaux & les membres du conseil-général de la commune d'Orléans, destitués par les commissaires de la convention, comparoissent à la barre; ils exposent les mesures qu'ils ont prises pour découvrir & faire punir les assassins de Léonard Bourdon: ils déclarent que, bien loin d'avoir trempé dans ce crime, ils ignoroient même l'arrivée à Orléans de ce député, qui étoit nommé commissaire pour la Côte-d'Or & le Jura.

La convention décrète que les citoyens présens à la barre, seront mis provisoirement en liberté, & pourront retourner à Orléans pour vaquer à leurs affaires.

(La suite à demain).